

Partenaires : Obtenir des données de la Caf de l'Isère

> Une source de données importante

La moitié (51,1%) de la population de l'Isère est couverte par au moins une prestation légale et plus de 70% des familles avec enfants sont allocataires de la Caf de l'Isère.

A ce titre, la caisse d'Allocations familiales de l'Isère dispose d'une source de données importante et actualisée de façon permanente sur la population allocataire sur le département (composition familiale, revenus, activité, précarité, logement, handicap, prestations versées, etc.).

Ces données peuvent être diffusées aux partenaires pour faciliter la définition de leurs projets et la compréhension des enjeux socio-économiques sur leur territoire.

> Des données disponibles à différentes échelles

Les données sont disponibles à différents niveaux géographiques et peuvent être comparées avec une autre zone de référence. Les granularités disponibles sont :

- France entière,
- Région Rhône-Alpes,
- Département de l'Isère,
- EPCI ou autres agrégations de communes,
- Communes,
- Quartiers (pour certaines communes)



> Comment les obtenir ?

En se rendant sur data.caf.fr/site

Pour obtenir d'autres données de la Caf de l'Isère, adressez une demande argumentée en formulant précisément votre besoin à l'adresse suivante :

CAF38-BP-ETUDES-GESTION@caf38.caf.fr

> À savoir:

Les données de la branche Famille sont des données publiques, produites dans le cadre d'une mission de service public. Leur transmission est régie par une **doctrine nationale** qui définit un **socle commun de données à transmettre gratuitement sur simple demande, et hors-conventionnement.**

En conséquence, **toute transmission de données - dites « hors socle » - à l'extérieur de la branche Famille fait l'objet d'une convention** et - en fonction de la charge de production - d'une tarification.

La Caf est soumise aux règles du secret statistique et à loi Informatique et Liberté. De ce fait, la Caf ne peut pas diffuser :

- des données finement agrégées qui permettraient l'identification de personnes physiques ou le profilage de quartier (pas de diffusion si l'effectif < 5 individus).
- de données infra communales qui porteraient sur une population de moins de 100 allocataires.
- de données infra-communales portant sur un ensemble en dessous de l'IRIS.
- de données qui lui auraient été transmises par un organisme externe (ex. INSEE, Paje Emploi). Dans ce cas, le demandeur doit s'adresser au fournisseur premier de la donnée (sauf autorisation de rediffusion établie).

> Les obligations du Partenaire pour disposer de données Caf :

- Utiliser ces données uniquement dans le cadre défini de l'étude.
- Ne pas céder tout ou partie des informations transmises, sauf accord préalable de la Caf.
- Mentionner la source des données Caf sur toute étude ou document utilisant ces informations et transmettre le rapport final d'étude à la Caf, le cas échéant.

> Les engagements de la Caf de l'Isère

Transmettre tout élément en notre possession pour accompagner le partenaire dans la compréhension et l'exploitation des données transmises.

Communiquer des données fiabilisées. Dans le cas où une anomalie sur une donnée communiquée serait détectée dans les 12 mois qui suivent sa diffusion, les données corrigées sont adressées au partenaire, sans que la responsabilité de la Caf ne puisse être engagée.

Contact

Bureau d'Etudes de la Caf de l'Isère
CAF38-BP-ETUDES-GESTION@caf38.caf.fr